

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE DE TEBOULBA

« SOPAT »

Siège Social : ZONE INDUSTRIELLE - BP 19 – 5080, TEBOULBA

La Société de Production Agricole de TEBOULBA « SOPAT » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 17 septembre 2019. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr Ammar AMRI.

BILAN
(exprimé en dinars)

ACTIFS	Notes	31/12/18	31/12/17
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisé			
Immobilisations incorporelles	3	1 078 844	944 380
Amortissements		(694 194)	(566 677)
Immobilisations corporelles	3	50 918 353	44 370 599
Amortissements		(30 584 758)	(28 633 730)
Immobilisations financières	4	3 158 240	3 140 625
Provisions			
Total des actifs immobilisés		23 876 485	19 255 197
Autres actifs non courants		0	0
Total des actifs non courants		23 876 485	19 255 197
ACTIFS COURANTS			
Stocks	5	8 383 322	8 161 075
Provisions sur stock produits finis		(92 684)	(622 984)
		8 290 638	7 538 090
Clients et comptes rattachés	6	22 807 457	20 856 138
Provisions		(8 014 042)	(8 688 499)
		14 793 415	12 167 640
Autres Actifs Courants	7	10 539 225	10 240 558
Provision	8	(3 304 415)	(3 368 567)
		7 234 810	6 871 991
Placements et autres actifs financiers		57 073	57 073
Provision		(57 073)	(57 073)
	9	0	0

BILAN
(exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	31/12/18	31/12/17
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		27 861 250	27 861 250
Réserves		14 069 109	14 069 109
Autres capitaux propres		49 414	71 029
Résultats reportés		(36 914 086)	(31 092 051)
Modifications comptables	11	(3 307 181)	(3 307 181)
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		1 758 506	7 602 156
Résultat de l'exercice		916 305	(5 822 034)
Total des capitaux propres avant affectation	12	2 674 811	1 780 122
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts	13	8 776 446	3 014 956
Total des passifs courants		8 776 446	3 014 956
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	14	21 780 316	20 627 247
Autres passifs courants	15	5 674 980	5 691 659
Concours bancaires et autres passifs financiers*	16	15 359 435	14 868 653
Total des passifs courants		42 814 731	41 187 559
Total des passifs		51 591 177	44 202 515
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		54 265 988	45 982 637

ETAT DE RESULTAT
(exprimé en dinars)

	Notes	31/12/18	31/12/17
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	17	86 592 783	66 690 330
Autres produits d'exploitation		596 193	313 235
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		87 188 976	67 003 565
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks de produits finis et des encours	18	(470 041)	(625 768)
Achats matières premières consommés	19	(66 541 027)	(53 819 539)
Achats d'approvisionnement consommés	20	(4 516 818)	(4 319 552)
Charges de personnels	21	(6 183 122)	(5 535 625)
Dotations aux amortissements et aux provisions	22	(1 395 456)	(2 632 917)
Autres charges d'exploitation	23	(5 802 866)	(5 223 537)
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		(84 909 330)	(72 156 938)
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 279 646	(5 153 372)
Charges financières nettes	24	(2 117 084)	(1 791 860)
Produits des placements	25	15 136	79 295
Autres gains ordinaires	26	794 216	1 408 064
Autres pertes ordinaires	27	(17 216)	(296 940)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		954 698	(5 754 813)
Impôts sur les bénéfices		(38 393)	(67 221)
RESULTATS DES ACT ORD APRES IMPOTS		916 305	(5 822 034)
Effets des modifications comptables			334 667
RESULTATS APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		916 305	(5 487 367)

SOPAT SA
ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
(exprimé en dinars)

	2018	2017
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
Résultat net	916 305	(5 487 367)
Ajustements pour		
Amortissements et provisions	1 395 456	2 632 917
Quote-part subvention rapportée au compte de résultat	(21 616)	(46 154)
Plus ou moins-value	39 973	(39 000)
Variation des		
Stocks	(222 247)	524 452
Clients	(1 951 319)	416 076
Autres actifs courants et financiers	(298 667)	(2 949 958)
Fournisseurs d'exploitation	1 153 069	1 071 031
Autres passifs courants	94 777	76 703
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	1 105 731	(3 801 300)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Décaissements liés à l'acquisition d'immob. Corp. et incorp.	(7 312 996)	(4 407 895)
Encaissement provenant de la cession d'immob. Corp. et incorp.		39 000
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations financières	(17 615)	(6 265)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissements	(7 330 611)	(4 375 160)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Encaissements suite à l'augmentation du capital		8 732 500
Encaissement primes d'émission		1 480 000
Subventions d'investissements reçues		7 205
Encaissements crédits de gestion		3 375 779
Encaissement d'emprunts	8 725 866	
Remboursements des crédits leasing et bancaires	(4 912 104)	(3 288 930)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	3 813 762	10 306 554

SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA

« SOPAT »

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

(Les données sont exprimées en dinars)

Note 1. Présentation de la société, son activité et son capital

La société SOPAT a été créée en 1987, sous la forme d'une S.A.R.L, avec pour objet principal, la production de la viande de poulet, de dinde et de la charcuterie ainsi que la transformation des produits de volaille.

En novembre 1989, la "SOPAT" a été transformée en société anonyme.

Son capital social a connu plusieurs augmentations pour atteindre le 18 novembre 2003, 7 386 290 dinars divisés en 738 629 actions de 10 dinars chacune, libérées dans leur intégralité.

Sur proposition du conseil d'administration du 24/03/2007, l'assemblée générale extraordinaire de la SOPAT tenue le 06/09/2007 a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres sur le marché boursier à la BVMT. La même assemblée a décidé d'augmenter le capital social de la SOPAT de 2 613 710 dinars en numéraires pour le porter à 10 000 000 dinars divisés en 2 000 000 actions de 5 dinars chacune libérées dans leur intégralité. Ce capital a été ramené en 2008 à 10 500 000 dinars par incorporation de réserves. En date du 9 février 2010, il a été décidé de ramener la valeur nominale de l'action à 1 dinar et l'assemblée générale extraordinaire du 27 juillet 2010 a décidé de nouveau, d'augmenter le capital en numéraires de 1 312 500 dinars pour le porter à 11 812 500 dinars.

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 31 juillet 2012 a décidé d'augmenter le capital social par incorporation de réserves pour un montant de 1 181 250 dinars, pour le porter de 11 812 500 dinars à 12 993 750 dinars, et ce, par l'émission de 1 184 250 actions gratuites nouvelles d'un dinar de nominal chacune.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 16 novembre 2015, a décidé d'augmenter le capital social de la société en numéraire, pour le porter de 12 993 750 dinars à 18 191 250 dinars. La souscription au capital et sa libération ont eu lieu durant les mois de février à avril 2016.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 17 juillet 2016, a décidé d'augmenter le capital social de la société en numéraire, pour le porter de 18 191 250 dinars à 21 941 250 dinars. La souscription au capital et sa libération ont eu lieu durant les mois de février à avril 2016.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 14 juillet 2017, a décidé d'augmenter le capital

Note 2. Principes comptables adoptés

2.1. Déclaration de conformité

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les méthodes d'évaluation les plus significatives se résument comme suit :

2.2. Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Celui-ci comprend le prix d'acquisition majoré de tous les frais accessoires. Les amortissements sont calculés chaque année suivant le mode linéaire et sur les durées d'utilisation suivantes :

Désignation	Amortissements	
	Durée	Pourcentage
Logiciels	3 ans	33%
Fonds de Commerce	20 ans	5%
Droit au bail	20 ans	5%
<u>Constructions</u>		
1- Centres d'élevage	20 ans	5%
2- Nouvel abattoir	20 ans	5%
<u>Matériel</u>		
1-D'exploitation	10 ans	10%
2-D'élevage	3 ans	33%
3-Roulant	5 ans	20%
Équipement de bureau	10 ans	10%
Matériel informatique	7 ans et 3 ans	15% et 33%
Installations Générales, Agencements et Aménagements	10 ans	10%

Les immobilisations de faible valeur, inférieure à 200 dinars, sont amorties sur une année.

2.3. Immobilisations financières

Sont enregistrés sous cet intitulé, les titres immobilisés (titres de participations) considérés comme étant détenus par la société de façon durable, les prêts à long et moyen termes et les dépôts et cautionnements versés.

2.3. Valeurs d'exploitation

La société procède à la comptabilisation du stock des produits finis selon la méthode du cout de production. Le cheptel est valorisé au coût d'achat majoré d'une quote-part des coûts directs et indirects pouvant être raisonnablement rattachés au cycle d'élevage des poussins ou des dindonneaux. Les matières premières, les pièces de rechange et les autres approvisionnements sont évalués sur la base des derniers prix d'achat (FIFO).

Note 3. Immobilisations corporelles et incorporelles(en DT)

Désignation	<i>Immobilisations</i>			<i>Amortissements</i>			<i>valeur comptable</i>
	<i>début de période</i>	<i>Acquisition</i>	<i>fin de période</i>	<i>début de période</i>	<i>Dotation</i>	<i>fin de période</i>	
Logiciels	289 862	134 464	424 326	147 351	94 913	242 264	182 061
Fonds de commerce	508 418	0	508 418	294 146	25 321	319 467	188 951
Droit au bail	45 248	0	45 248	32 736	2 262	34 998	10 250
Concession marque et brevet	100 853	0	100 853	92 444	5 020	97 464	3 389
Total	944 380	134 464	1 078 844	566 677	127 517	694 194	384 651

Désignation	<i>Immobilisations</i>			<i>Amortissements</i>			<i>valeur comptable</i>
	<i>Début de période</i>	<i>Acquisition/cession</i>	<i>fin de période</i>	<i>début de période</i>	<i>Dotation</i>	<i>fin de période</i>	
Terrains	2 783 218		2 783 218				2 783 218
Constructions	15 883 191		15 883 191	9 912 400	772 380	10 684 779	5 198 411
Matériels et outillages	14 536 294	4 342 427	18 878 721	13 051 647	1 050 950	14 102 597	4 776 124
Matériels Roulants	4 357 967	288 966	4 646 933	3 330 483	(186 697)	3 143 786	1 503 147
Equipement de bureau	285 798	70 556	356 354	204 122	25 349	229 471	126 883
Matériel Informatique	551 938	155 979	707 917	423 414	59 649	483 063	224 854
Installation Gle. Agencement Amén. Divers	4 307 406	1 409 758	5 717 164	1 711 665	229 397	1 941 062	3 776 102
Immobilisations corporelles en cours	1 664 787	280 068	1 944 856				1 944 856
Total	44 370 599	6 547 754	50 918 353	28 633 730	1 951 028	30 584 758	20 333 595

Note 4. Immobilisations Financières(en DT)

	2018	2017
Prêt NUTRITOP	2 700 000	2 700 000
Créances financières (Mohamed Lahmar)	409 300	409 300
Dépôts et cautionnements	48 930	31 315
Participation Nutritop	10	10
Total	3 158 240	3 140 625

Note 5. Stocks (en DT)

	2018	2017
Matières premières	1 474 854	1 026 637
Emballages et matières consommables	726 973	482 901
Cheptel	2 718 160	2 680 705
Produits finis (volailles et dérivés)	3 463 336	3 970 831
Total	8 383 322	8 161 075
Provisions sur stock	(92 684)	(622 984)
	8 290 638	7 538 090

Note 6. Clients et comptes rattachés(en DT)

	2018	2017
Chèques en caisses	1 449 048	1 455 463
Clients Douteux	7 269 907	6 808 206
Clients ordinaires	7 988 839	7 098 459
Clients, effets à recevoir	656 524	672 387
Clients, factures à établir	435 307	(7 028)
Effets et chèques impayés	5 007 832	4 828 651
Total	22 807 457	20 856 138
Provision sur client	(8 014 042)	(8 688 499)
Total Clients et comptes rattachés	14 793 415	12 167 640

Note 7. Autres Actifs Courants (en DT)

	2018	2017
Charges constatées d'avance	85 467	67 116
Compte d'attente	930 473	509 716
Débiteurs Divers	2 379 409	2 435 696
Débiteurs parties liées (CVR, Nutritop)	1 754 360	1 709 357
État impôt sur les bénéfiques (excédent)	1 690 226	1 372 455
Etat subvention a recevoir	27 300	27 300
Fournisseurs débiteurs		

Note 8. Provisions pour Dépréciation des Autres Actifs Courants(en DT)

	2018	2017
PROVISION AAC	(3 304 415)	(3 368 567)
Total	(3 304 415)	(3 368 567)
Total Autres Actifs Courants	7 234 810	6 871 991

Note 9. Placements (en DT)

	2018	2017
Banque Tunisienne de Solidarité	54 073	54 073
Banque du Sud	3 000	3 000
Total	57 073	57 073
Provision titre BTS et BANQUE DU SUD	(57 073)	(57 073)
Total	0	0

Note 10. Liquidités et Equivalents de Liquidités (en DT)

	2018	2017
Banques débits	19 252	61 714
Caisses	51 388	88 005
Total	70 640	149 719

10

Note 11. Modifications comptables

Les modifications comptables ont été constatées au cours de l'exercice 2013. Elles résultent particulièrement de la correction de l'impact de diverses fraudes commises au cours des exercices 2012 et antérieurs, à hauteur de 2 730 802 DT et d'autres corrections de divers comptes, à hauteur de 576 379 DT.

Note 12. Tableau de variation des capitaux propres(en DT)

	Capital social	Réserve légale	Prime d'émission	Subvention d'investissement	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Modifications comptables	Résultat de la période	Total
Capitaux propres au 31/12/2017	27 861 250	742 639	13 050 380	71 029	276 090	(31 092 051)	(3 307 181)	(5 822 034)	1 780 122
Résultat exercice 2017						(5 822 034)		5 822 034	
Augmentation du capital									
Subvention d'investissement				(21 615)					(21 615)
Résultat exercice 2018								916 305	916 305
Capitaux propres au 31/12/2018	27 861 250	742 639	13 050 380	49 414	276 090	(36 914 085)	(3 307 181)	916 305	2 674 811

Notes 13. Emprunts(en DT)

	2018	2017
Amen Bank	(7 043 463)	0
ATB	(157 895)	(473 684)
Attijari Bank	0	(226 136)
BIAT	(1 234 024)	(1 722 815)
Emprunt Leasing	(341 064)	(592 322)
Total	(8 776 446)	(3 014 956)

Notes 14. Fournisseurs et comptes rattachés(en DT)

	2018	2017
Fournisseurs d'exploitations	(9 182 268)	(5 962 207)
Fournisseurs d'exploitations EAP	(11 522 631)	(11 871 811)
Fournisseurs d'immobilisations	(50 560)	(64 161)
Fournisseurs, factures non parvenues	(1 024 858)	(2 729 068)
Total	(21 780 316)	(20 627 247)

Notes 15. Autres passifs courants(en DT)

Autres passifs courants	2018	2017
Actionnaires opérations sur capital	(2 100)	(2 100)
Administrateurs jetons de présence	(75 000)	(75 000)
Avances clients	(59 215)	(59 215)
CNSS	(586 291)	(506 518)
État impôts et taxes	(363 994)	(517 588)
Personnels rémunérations dues	(301 655)	(246 259)
Provisions congés à payer	(332 376)	(276 235)
Provisions pour risques et charges	(1 911 105)	(1 911 105)
Ristournes et avoir à établir	(1 176 471)	(1 232 856)
Produit constaté d'avance	0	(120 985)
Créditeurs parties liées (CVR, Nutritop, Avitop, Gallus)	(337 098)	(328 045)
Créditeurs divers	(437 363)	(307 244)
Clients intérêts courus	(92 312)	(108 507)
Total	(5 674 980)	(5 691 659)

Notes 16. Concours bancaires et autres passifs financiers (en DT)

Concours bancaires et autres passifs financiers	2018	2017
--	------	------

Notes 17. Revenus (en DT)

	2018	2017
Ventes dindonneaux d'un jour	337 522	319 180
Ventes poussins d'un jour	4 323 206	3 191 077
Ventes aliments de Cheptel	8 923 622	8 510 238
Ventes dérivés de dindes	30 851 864	25 473 393
Ventes dérivés de poulet	23 718 105	16 575 527
Ventes de viandes transformés	10 747 740	6 982 717
Ventes dindes vifs	5 258 452	5 040 560
Ventes poulets vifs	3 347 519	1 760 189
Autres Ventes	596 193	313 235
Avoirs et ristournes accordées sur ventes	(915 246)	(1 162 551)
Total	87 188 976	67 003 565

Notes 18. Variation des stocks des produits finis et des encours(en DT)

	2018	2017
Produits finis	(507 496)	368 069
Stock Cheptel	37 455	(993 837)
Total	(470 041)	(625 768)

Note 19. Achats matières premières consommés(en DT)

	2018	2017
Achats poussins d'un jour	(4 521 954)	(3 343 822)
Achats dindonneaux	(1 634 178)	(2 003 218)
Achats dindes vivants	(17 257 673)	(5 430 555)
Achats Poulets vivants	(21 499 230)	(17 502 714)
Achats aliments	(20 436 922)	(22 221 989)
Achats matières pour produits transformés	(1 382 841)	(844 430)
Prestations de services (NUTRITOP)	0	(1 155 730)
Prestations de services (éleveurs)	(239 649)	(746 282)
Frais de transport sur achat	(623 448)	(382 316)
Variation des stocks	104 324	(314 407)
RRR accordées sur achats MP	950 545	125 924
Total	(66 541 027)	(53 819 539)

Note 20. Achats autres approvisionnements consommés(en DT)

	2018	2017
Matières consommables	(1 430 811)	(1 486 902)
Achats Emballages	(1 636 518)	(1 351 895)
Consommation d'électricité	(1 030 994)	(917 912)
Consommation d'eau	(204 317)	(170 287)
Produits Désinfectants	(126 660)	(121 790)
Charge de Gaz	(402 152)	(471 338)
Fournitures de bureau	(75 219)	(59 764)
Achats Tenues de Travail	(198 111)	(155 386)
Variation des stocks AP	587 964	415 723
Total	(4 516 818)	(4 319 552)

Notes 21. Charges de personnel(en DT)

	2018	2017
Salaires et compléments de salaires	(5 351 271)	(4 774 020)
Charges sociales légales	(831 851)	(761 605)
Total	(6 183 122)	(5 535 625)

Note 22. Dotations aux amortissements et aux résorptions(en DT)

	2018	2017
Dotation aux amort. des immobilisations corporelles et incorp.	(2 664 366)	(2 169 592)
Dotation aux provisions pour dépréciation des comptes d'actifs courants	(92 684)	(839 857)
Reprise sur provision pour dépréciation des comptes débiteurs	1 361 594	376 532
Total	(1 395 456)	(2 632 917)

Notes 23. Autres charges d'exploitation(en DT)

	2018	2017
Loyers	(923 581)	(1 217 328)
Entretien	(335 058)	(425 088)
Assurance	(157 978)	(142 141)
Services extérieurs	(787 247)	(640 464)
Honoraires	(156 402)	(231 036)
Publications et relations publiques	(978 915)	(623 133)
Frais de transport sur vente	(1 221 787)	(830 735)
Carburant	(412 969)	(649 187)
Mission réception et déplacement	(40 189)	(26 828)
Frais postaux et de télécommunication	(67 466)	(51 608)
Services bancaires	(391 075)	(150 952)
État impôts, taxes et versements assimilés	(330 199)	(235 038)

Notes 24. Charges Financières Nettes (en DT)

	2018	2017
Charges financières sur leasing	(62 179)	(63 886)
Charges financières sur comptes débiteurs	(642 241)	(801 480)
Charges financières sur emprunts LMT	(797 505)	(364 964)
Charges financières sur financement de stock	(375 000)	(299 214)
Frais d'escomptes	(190 310)	(144 998)
Intérêts sur Billets de Trésorerie	(5 000)	(33 193)
Intérêts de retard	(25 950)	(39 030)
Pertes de change	(18 898)	(45 095)
Total	(2 117 084)	(1 791 860)

Notes 25. Produits des placements(en DT)

Ces produits s'analysent comme suit :

	2018	2017
Intérêts sur Créances client	15 136	79 295
Total	15 136	79 295

Notes 26. Autres gains ordinaires(en DT)

	2018	2017
Profit exceptionnel	771 943	1 361 910
Quote part subvention inscrite au compte résultat	21 616	46 154
Achats liés à une modification comptable	657	
Total	794 216	1 408 064

Note 27. Autres pertes ordinaires(en DT)

	2018	2017
Pertes Exceptionnelles	(17 216)	(296 940)
Total	(17 216)	(296 940)

Note 28. Engagements hors bilan(en DT)

Libellé	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Engagements donnés		32 696 913	32 686 636
Hypothèques & Nantissements sur fonds de commerce	(1)	29 510 300	29 510 300
Cautions solidaires données :	(2)	-	-
Effets escomptés et non échus :	(3)	2 559 311	2 549 034
Garantie de rachat d'actions :	(4)	627 302	627 302
Engagements reçus		16 185 160	16 185 160
Engagements reçus des frères Lahmar	(5)	7 401 884	7 401 884
Engagements reçus de Lahmar Holding	(6)	2 141 584	2 141 584
Garanties réelles reçues de débiteurs divers	(7)	6 172 704	6 172 704

- (1) : L'évaluation des engagements hors bilan au titre des crédits à long terme et à court terme octroyés par les banques se base sur les inscriptions au niveau des contrats de prêts en vigueur.
- (2) : Caution solidaire donnée à une banque au profit de la société Nutritop. La main levée a été obtenue au cours de l'exercice 2017.
- (3) : Les escomptes d'effets sont alimentés par des lignes de crédit à court terme octroyées par les banques et qui sont par ailleurs couvertes par des garanties réelles.
- (4) : La société a garanti des souscripteurs au capital de la société AVITOP, en 2000 et 2001, pour le rachat des actions par eux souscrites. Lors de l'introduction de la SOPAT en bourse, les principaux actionnaires de la société, à cette date, s'étaient engagés à assumer ladite garantie de rachat. Mais à ce jour, et en l'absence d'un accord avec un des souscripteurs concernés, la SOPAT reste redevable de cette garantie, dont le montant réclamé par l'intéressé, s'élevait au 31 mars 2012, à 627 302 DT. Selon le protocole d'accord signé par les frères Lahmar avec le Groupe Rose Blanche, le montant dont la SOPAT sera redevable en application de cette caution sera pris en charge par le Groupe Rose Blanche.
- (5) : Les principaux actionnaires de la SOPAT à la veille de son introduction en bourse, en 2007, Messieurs Fethi, Rached et Imed LAHMAR se sont engagés à prendre en charge tous les engagements hors bilan de la société à cette date qui se sont élevés à 7 401 884 DT.
Compte tenu du protocole d'accord signé entre les Sociétés MEDIGRAIN, MCSR, UNAGRO, GSS, ACN et TRANSFOOD d'un côté, et les Frères LAHMAR d'un autre côté, les procédures d'octroi des mains levées sont engagées.
- (6) : Il s'agit au départ d'un nantissement de la participation de la SOPAT dans le capital des sociétés Nutritop, Avitop et Logitop. Après la cession des dites participations à la société Lahmar Holding, un droit de suite est conféré par la force de la loi aux banques.
- (7) : Il s'agit de garanties réelles, hypothèques et cautions solidaires reçues des clients et éleveurs de cheptel, en garantie de leurs dettes envers la société.

Note 29. Informations sur les parties liées

GALLUS

La SOPAT a acquis au cours de l'exercice 2018 du poulet et dinde vifs auprès de la société mère GALLUS pour une valeur de 8 876 932 DT.

La SOPAT a vendu à la société GALLUS au cours de l'exercice 2018 du poulet pour une valeur totale de 2 606 DT.

Centrale de viandes rouges (CVR)

La SOPAT a avancé à la société CVR, depuis 2012, un montant de 462 729 DT.

ACN

La SOPAT a acquis auprès de la société ACN, partie liée, de la matière première pour une valeur de 9 165 740 DT.

MCSR

La SOPAT a acquis auprès de la société MCSR, partie liée, de la matière première pour une valeur de 23 954 DT.

STPA

La SOPAT a acquis auprès de la société STPA, partie liée, au cours de l'exercice 2018 des aliments pour bétail pour une valeur de 10.750.360 DT.

Note 30. Evénements postérieurs

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 08 août 2019. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

**Rapports du Commissaire aux Comptes
sur les Etats Financiers de la SOPAT-SA
Exercice 2018
Le Rapport Général**

Objet :

Rapport général du commissaire aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice clôturé le 31 décembre 2018

Destinataires du rapport :

Messieurs les Actionnaires de la Société De Production Avicole de Teboulba, SOPAT,

Société Anonyme Faisant Appel Public à l'Epargne, au Capital de 27.861.250DT.

Messieurs les actionnaires,

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

- 1.** Dans le cadre de la mission de commissariat aux comptes de la société SOPAT - SA, qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de l'exercice comptable arrêté le 31 décembre 2018 et couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.
- 2.** Les états financiers examinés sont composés du bilan totalisant **54.265.988 DT**, de l'état de résultat se soldant par un résultat bénéficiaire de **916.305 DT** avant modifications comptables, de l'état des flux de trésorerie et des différentes notes qui leur sont annexées.
- 3.** À notre avis, sous réserve des observations décrites dans le paragraphe **4**, ci-dessous de notre rapport «Fondement de l'opinion d'audit modifiée», les états financiers de la société SOPAT-SA, ci-joints, sont sincères et réguliers et donnent une image fidèle, pour leurs aspects significatifs de sa situation financière au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises, au décret 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des différentes Normes Comptables Tunisiennes, au

4. L'audit des états financiers de l'exercice 2018 a permis de constater les observations suivantes relatives à leurs différentes composantes et susceptibles d'impacter notre avis :

4.1. Les immobilisations corporelles et incorporelles qui totalisant au 31 décembre 2018, **51.997 mDT** en valeurs brutes et **20.718 mDT** en valeurs nettes, n'ont pas fait l'objet d'un inventaire physique annuel confirmant les différents comptes d'immobilisations positionnés dans les états financiers de l'exercice 2018. Les éventuels impacts sur les comptes d'immobilisations et d'amortissements n'ont pu être déterminés.

4.2. Le compte comptable d'immobilisations en cours, d'une valeur de **560 mDT** positionné parmi les immobilisations corporelles au 31 décembre 2018 et regroupant des dépenses anciennes, n'a pu être justifié par des réalisations effectives en cours d'achèvement et susceptibles d'aboutir à des immobilisations réelles dans le futur. Aucune provision ou correction de valeur n'a été constatée par la société dans le cadre de l'établissement des états financiers de l'exercice 2018.

4.3. Les comptes d'immobilisations financières comportent à la date du 31 décembre 2018 des soldes totalisant **3.158 mDT** dont la réalisation ou le recouvrement ne sont pas certains, à leurs valeurs inscrites dans les états financiers. La société n'a pas procédé aux réajustements des valeurs et la constatation des provisions pour dépréciations nécessaires, notamment pour les éléments suivants :

4.3.1. Un prêt transformable en participation au nom de la Société NUTRITOP, sous administration judiciaire, d'une valeur de **2.700 mDT**.

4.3.2. Une créance sur un ex-actionnaire de la société, Monsieur Mohamed LAHMAR de **409 mDT**, résultant de la constatation d'intérêts sur une créance de **2.500 mDT**, déjà réglée par retenue sur les montants revenant aux cédants dans le cadre des transactions d'acquisition des actions dans le capital de GALLUS- SA, société mère de la SOPAT- SA, laquelle cession a été définitivement clôturée en 2017.

4.4. Les stocks de produits finis, positionnés dans les états financiers de l'exercice 2018 pour une valeur totale de **3.463mDT**, sont valorisés sur la base de coûts de production, calculés manuellement par l'utilisation d'applications bureautiques, non sécurisées, et par l'injection de coûts intermédiaires de production dont la traçabilité ne peut être établie d'une période à l'autre, compte tenu de l'évolution des prix et de la valeur des différentes composantes.

Les tests effectués sur les différents articles positionnés dans les stocks de produits finis ont permis de relever les constatations suivantes :

4.4.1. Des articles sont positionnés en stocks de produits finis pour **1.735mDT** alors que leurs prix de vente moyens pratiqués courant le premier trimestre de l'exercice 2019 sont inférieurs aux coûts de production utilisés pour leur

à une plainte de la SOPAT à l'encontre d'un tiers dépositaire après la constatation d'une défaillance de ses équipements d'entreposage. La société n'a pas procédé à la constatation dans les états financiers arrêtés au 31 décembre 2018, de la perte définitive subie ou des provisions pour dépréciation, en attendant un éventuel dédommagement conséquent. A ce titre, une affaire en justice pour dédommagement des pertes subies par la SOPAT a été intentée à l'encontre de l'entreprise d'entreposage. A la date de rédaction de ce rapport le verdict final n'a pas été rendu par le tribunal compétent.

4.4.3. La vérification de la formule de valorisation des produits finis a révélé une erreur de calcul de l'ordre de **40 mDT** impactant négativement les stocks de produits finis au 31 décembre 2018.

4.5. Les provisions pour dépréciation des créances douteuses positionnées dans les états financiers de l'exercice 2018 pour **8.014 mDT**, se composent d'un total de soldes positifs de **8.450 mDT** et d'un total de soldes négatifs de **436 mDT**. Leurs justification et apurement pourraient impacter les soldes des comptes clients, des provisions et des capitaux propres.

4.6. Les comptes clients et comptes rattachés comprennent des créances d'avant 2015 et dont le montant total net de provisions pour dépréciation des créances, s'élève à **3.802mDT** au 31 décembre 2018. Leur justification et apurement, créances et provisions, pourraient générer des impacts sur les soldes clients positionnés dans les états financiers, les provisions pour dépréciation des créances rattachées et la situation nette de la SOPAT. L'impact définitif ne pourra être calculé qu'une fois les travaux de justification achevés et les décisions conséquentes prises par les instances dirigeantes de la société.

4.7. Les créances relatives aux années 2015 à 2018 sont de l'ordre de **10.990 mDT**. Les risques de recouvrement qui leur sont liés, calculés sur la base de la totalité de la créance, et non couverts par des provisions sont estimés au 31 décembre 2018 à **2.638 mDT**.

4.8. Des composantes des états financiers positionnées dans le bilan comportent des positions figées ou non justifiées relatives à des transactions anciennes non apurées. Le total est estimé à **2.366 mDT** au titre des soldes débiteurs et **670mDT** au titre des soldes créditeurs.

Leur apurement pourrait impacter différentes composantes du bilan de la SOPAT et sa situation nette. L'impact définitif ne pourra être calculé qu'une fois les travaux de justification achevés et les décisions conséquentes prises par les instances dirigeantes de la société.

4.9. L'examen du dossier fiscal de la SOPAT au titre de l'exercice 2018 a permis de constater que :

au titre d'une partie de la notification initiale totalisant **9.398 mDT** dont **1.611 m DT** de pénalités au titre des retenues à la source. Les détails de calcul relatifs à chaque élément de la taxation, tel que révisé par l'administration fiscale n'a pas été obtenu.

Le reliquat du montant de la notification, en principal, composé essentiellement du redressement de l'impôt sur les sociétés de l'exercice 2013 et des acomptes provisionnels qui en résultent en 2014, pour des montants respectifs de **1.808 mDT** et **3.479 mDT**, soit un total de **5.287 mDT**, n'a pas fait l'objet d'un arrangement définitif à la date de rédaction de ce rapport.

La société n'a pas procédé à la constatation dans les états financiers arrêtés au 31 décembre 2018, des provisions pour risques conséquents, au titre du principal et des pénalités.

4.9.2. Les pratiques fiscales utilisées par la société engendrent un ensemble de risques notamment en matière d'application des principes et règles dans les domaines de la TVA et des retenues à la source.

De tels risques relatifs à l'année 2018 et années précédentes, non prescrites, n'ont pas été estimés et n'ont pas été provisionnés dans les états financiers de l'exercice 2018. La société a justifié sa position par l'attente des résultats des discussions avec l'administration fiscale et ses réponses définitives au sujet de son statut fiscal pour les éléments ou activités, objets de divergences d'opinions.

4.10. Des procès en cours sont engagés à l'encontre de la société ou par elle, notamment en matière pénale, civile et de prudhomme. Les conséquences financières éventuelles pouvant impacter ses différentes positions comptables de ne sont pas estimées et portées dans les états financiers de l'exercice 2018. Les informations disponibles à leur sujet ne nous permettent pas d'estimer le montant de cet impact.

Questions Clés de l'audit des états financiers

5. Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la SOPAT au titre de l'exercice 2018.

Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins d'asseoir notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur chacune de ces questions.

Nous avons considéré que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1. Quantification et évaluation des stocks d'exploitation de la société :

a. Description du point clé de l'audit

De par son activité, la SOPAT gère plusieurs catégories de stocks qui impactent significativement ses performances. Il s'agit particulièrement des stocks de cheptels et des viandes et accessoires produits, frais ou congelés.

Les stocks d'élevage ne peuvent faire l'objet d'un recensement physique à l'unité à la date d'arrêté des états financiers.

Les flux d'entrée des viandes produites ne sont pas suivis de manière rigoureuse dans les applications de gestion des stocks.

La valorisation de ces stocks est faite sur la base d'outils bureautiques ne présentant pas les sécurités nécessaires et suffisantes.

Cela expose cette catégorie d'actifs à un risque inhérent à l'activité de la SOPAT et constitue une zone d'attention majeure compte tenu de l'importance des montants positionnés dans les états financiers et de leurs impacts sur les résultats de la société.

b. Réponses d'audit apportées

Pour couvrir cette question clé, nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par la SOPAT pour la gestion des différents flux d'entrée et de sortie de chaque catégorie des stocks.

Pour les stocks de cheptels de l'ordre de **2.718 mDT** au 31 décembre 2018, soit 32% de la valeur brute des stocks, nous avons mis en place les diligences nécessaires pour avoir l'assurance que les prélèvements effectués en 2019 sur les quantités positionnées en stocks au 31 décembre 2018, ne présentent pas de différences significatives.

Pour les stocks de produits finis de l'ordre de **3.463mDT** au 31 décembre 2018, soit 41% de la valeur brute des stocks, nous avons assisté aux opérations de recensements physiques réalisées au 31 décembre 2018, aussi bien pour les produits frais que les articles congelés, et vérifié que les quantités recensées ont été valorisées et présentées dans les états financiers à la même date.

Nous avons vérifié pour les produits finis que les coûts unitaires de valorisation des différents articles sont cohérents par rapport aux prix du marché pratiqués en 2018 et courant les premiers mois de 2019, les écarts négatifs de prix sont estimés.

2. Evaluation des créances clients et des provisions pour dépréciation:

Le montant des créances présentées dans les états financiers est de l'ordre de **14.793 mDT** en valeurs nettes, soit 27% de la valeur totale des actifs.

Parmi les créances figurent des soldes anciens qui ne sont pas suivis de manières rigoureuses dans les applications de gestion commerciale et ne sont pas apurées conséquemment.

D'autres créances relativement récentes font l'objet de procès en recouvrement dont les procédures sont longues et l'aboutissement effectif du recouvrement n'est pas toujours certain.

b. Réponses d'audit apportées

Nos travaux ont notamment consisté à :

- ✓ Apprécier les procédures de gestion commerciale et de recouvrement mises en place par la SOPAT et estimer l'importance des garanties reçues pour couvrir les risques de recouvrement ;
- ✓ Vérifier les recouvrements effectués en 2019 sur les créances positionnées dans les états financiers au 31 décembre 2018 ;
- ✓ Analyser les mouvements de l'exercice 2018, déterminer les créances figées et vérifier les raisons ;
- ✓ Apprécier les procédures contentieuses et de déclenchement des actions conséquentes, d'estimation des risques liées aux créances et de comptabilisation des provisions pour dépréciations nécessaires.

3. Appréciation des risques et des résultats des contrôles fiscaux

a. Description du point clé de l'audit

La SOPAT a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi au titre des exercices 2012 à 2015. Lequel contrôle a révélé l'existence des défaillances au niveau de l'application de certaines dispositions liées notamment à la TVA et de l'IS.

En effet, la SOPAT est exonérée de la TVA au titre de ses activités d'élevage et de la première transformation des produits avicoles. Il en résulte que toutes transformations secondaires ne le sont pas. La définition de la transformation secondaire des produits avicoles n'a pas fait l'objet d'une position définitive de l'administration fiscale et appliquée de manière cohérente par la SOPAT.

b. Réponses d'audit apportées

Nos travaux ont comporté le suivi des procédures engagées par la société pour étayer ses positions quant à son statut fiscal eu égard aux dispositions qui lui

Rapport du conseil d'Administration relatif à l'exercice 2018

6. Les éléments du rapport du conseil d'administration qui vous est présenté, notamment pour les informations à caractère comptables qui y figurent, sont conformes aux états financiers de l'exercice 2018.

La responsabilité du rapport de gestion incombe à votre conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du conseil d'administration, par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport et, de ce fait, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour la préparation des états financiers

7. L'organe de direction de la société SOPAT - SA est responsable de la préparation des états financiers conformément au système comptable des entreprises en Tunisie, tels que décrit par les textes indiqués dans le paragraphe 3 ci-dessus, et aux différents textes régissant ses activités en Tunisie.

L'organe de direction de la société est également responsable de la conception, la mise en place et l'application des procédures de contrôle interne qu'il considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent d'erreurs ou de fraudes.

C'est aux responsables de la société qu'il incombe d'évaluer la capacité de leur entité à poursuivre son exploitation et de communiquer le cas échéant sur toute question relative à la continuité de son exploitation et d'appliquer les principes et méthodes comptables appropriés conséquents.

Responsabilité de l'auditeur

8. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont décrites ci-dessous.

Nous sommes indépendants de la société SOPAT - SA, conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent aux missions de commissariat aux comptes en Tunisie et nous nous sommes acquittés des responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Les anomalies peuvent résulter d'erreurs ou de fraudes et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent impacter les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. Nous procéderons, en outre, à :

- 9.1. L'identification et l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent d'erreurs ou de fraudes, la conception et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et la réunion des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
- 9.2. L'acquisition d'une compréhension des éléments de contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir les procédures d'audit appropriées dans les circonstances, mais sans avoir pour but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société.
- 9.3. L'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- 9.4. L'appréciation du caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe de la continuité d'exploitation, et selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

5

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Efficacité du système de contrôle interne

10. Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et financière et à la préparation des états financiers.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous avons constaté, à travers l'image dégagée par l'étude du système d'information utilisée par la société pour le traitement des données financières et comptables de l'exercice 2018, l'existence de mécanismes de traitements manuels de la plupart des flux aboutissant à la constatation et la valorisation des stocks

la société. Leur exploitation future aboutirait à des, quantités, des coûts et des prix plus précis pour la valorisation des transactions et des différentes catégories des stocks.

Respects des textes règlementaires

11. Article 3 de la loi N° 94-117 du 14 novembre 1994, Portant Réorganisation du Marché Financier, telle que modifiée par la loi n° 99-92 du 17 août 1999 relative à la relance du Marché Financier, de la loi N°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières et la loi n°2009-64 du 12 août 2009 portant promulgation du code de prestations des services financiers aux non-résidents, précise que «, les sociétés faisant appel public à l'épargne sont tenues de déposer ou d'adresser, sur supports papiers et magnétique, au Conseil du Marché Financier et à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis prévue par l'article 63 de la présente loi, dans un **délai de quatre mois**, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

- ✓ l'ordre du jour et le projet des résolutions proposées par le conseil d'administration ou par le directeur,
- ✓ les documents et les rapports prévus, selon le cas, par les articles 201 ou 235 du code des sociétés commerciales et l'article 471 dudit code. Le rapport annuel sur la gestion de la société doit comporter les informations arrêtées par règlement du Conseil du Marché Financier et particulièrement, un exposé sur les résultats des activités, leur évolution prévisible et éventuellement les changements des méthodes d'élaboration et de présentation des états financiers, ainsi que des éléments sur le contrôle interne,
- ✓ les rapports du ou des commissaires aux comptes visés, selon le cas, aux articles 200, 269 et 472 du code des sociétés commerciales. Lesdits rapports doivent contenir une évaluation générale du contrôle interne.

Le délai de 4 mois précisé ci-dessus n'a pas été respecté par la SOPAT SA au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Tunis, le 22 Août 2019

Le Commissaire Aux Comptes

Ammar AMRI

Rapports du Commissaire aux Comptes sur les Etats Financiers de la SOPAT-SA Exercice 2018 Le Rapport Spécial

Objet :

*Rapport spécial du commissaire aux comptes relatif
aux états financiers de l'exercice clôturé le 31
décembre 2018*

Destinataires du rapport :

*Messieurs les Actionnaires de la Société de
Production Avicole de Teboulba, SOPAT*

*Société Anonyme Faisant Appel Public à l'Epargne,
au Capital de 27.861.250 DT.*

Messieurs les actionnaires,

- 1.** En exécution de la mission de commissariat aux comptes de la **Société de Production Avicole de Teboulba, SOPAT-SA**, qui nous a été confiée par votre honorable assemblée générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport relatif aux conventions visées par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, au titre de l'exercice 2018.
- 2.** Les conventions signalées ci-dessous résultent des informations s'y rapportant reçues de l'organe de direction de la société ou des opérations liées dont nous avons pris connaissance dans le cadre de nos procédures habituelles d'audit. Notre mission ne comporte pas la réalisation de travaux spécifiques de recherche de l'existence des conventions.
- 3.** Durant l'exercice 2018, les conventions suivantes, rentrant dans le cadre des dits articles ont été passés ou ont continué à produire leurs effets :

3.1. La société a obtenu des crédits bancaires pour financer ses investissements. Au 31 décembre 2018, les encours des divers crédits présentent les soldes suivants :

Références crédits	Montant initial du crédit En DT	Reste à rembourser au 31 décembre 2018 En DT
Hannibal Lease (Leasing)	1 190 289	567 289
BIAT3000mDT	3 000 000	1 722 815
ATB1500mDT	1 500 000	473 684
Attijari Bank 1971mDT	1 971 000	226 136
Amen Bank 3600mDT	3 600 000	3 600 000
Amen Bank 3600mDT	3 600 000	3 399 142
Amen Bank 1000mDT	1 000 000	1 000 000
Total	15 861 289	10 989 066

L'encours des crédits obtenus pour le financement du cycle d'exploitation est de 5.724.063 DT à la date du 31 décembre 2018.

3.2. Les investissements réalisés par la société courant l'exercice 2018, achevés ou en cours, sont de l'ordre de 8.400mDT et correspondent à des acquisitions de logiciel, d'équipement d'abattage, de matériel de transport, d'aménagement de points de vente...

3.3. La SOPAT a signé en 2017 un accord avec des sociétés appartenant au groupe la ROSE Blanche « RBG » en vertu duquel, les dites sociétés prennent en charge des dettes au lieu et place de débiteurs liés aux cédant des actions Gallus ou des engagements futurs à la place de la SOPAT, en exécution des cautions qu'elle avait données.

La constatation des conséquences de cet accord a abouti à la prise en charge par les sociétés du groupe RBG d'une dette de 2.259mDT, le remboursement du paiement d'une caution de 490mDT fait par la SOPAT au profit d'AMEN BANK et un engagement de règlement des cautions données par la SOPAT au profit des sociétés GAT et SOFIGAT.

L'accord conclu fin 2018 entre la SOPAT et les sociétés ACN et MEDIGRAN, faisant partie du RBG, ont abouti à l'engagement de régler à la SOPAT en 2019 et années ultérieures les sommes de 568mDT par l'ACN et et 1.690mDT par MEDIGRAIN.

3.4. La SOPAT a procédé en 2017 au paiement à AMEN BANK d'un montant de 2.110mDT en règlement de cautions précédemment données au profit de cette banque pour le compte de NUTRITOP et DINDY pour des montants respectifs de 1.110mDT et 1.000mDT. La somme payée pour le compte de NUTRITOP pour

3.5. La société s'est approvisionnée en 2018 en divers produits auprès des sociétés apparentées appartenant au RBG.

Les mouvements et les soldes conséquents arrêtés au 31 décembre 2018 sont les suivants :

<i>Sociétés</i>	<i>Total des achats nets en 2018 En DT</i>	<i>Solde au 31 décembre 2018 En DT</i>
ACN	9.165.740	786.609 (C)
MCSR	23.954	22 (D)
STPA	10.750.360	1.562.469 (C)

3.6. La SOPAT s'est approvisionnée au cours de l'exercice 2018 en poulet et dinde vifs auprès de la société mère GALLUS pour une valeur de 8.876.932 DT. Elle a également vendu à la société GALLUS au cours de l'exercice 2018 du poulet pour une valeur totale de 2.606 DT.

3.7. La société SOPAT avait avancé à la société CVR, faisant partie du RBG, une somme de 462.729 DT depuis 2012.

3.8. Les rémunérations des dirigeants constatées au titre de l'exercice 2018, se présentent ainsi :

Désignation des dirigeants	Fonction	Salaire brut annuel En DT	cotisations sociales et fiscales En DT	Bons d'essence En DT	Coût de l'amortissement de voiture de fonction En DT
Mr. Skander MAKNI	Directeur Général	101.032	26.253	9.994	16.136
Mr. Kamel BELKHIRIA	Président du conseil	0	0	0	0

Tunis, le 22 Août 2019

Le Commissaire Aux Comptes

Ammar AMRI